

GUIDE DES DÉPARTS EN UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Etudiants Master - Sélection 2025-2026
pour un départ en 2026-2027



SOMMAIRE

Introduction	P.3
Le service relations internationales	P.4
Chapitre I Votre candidature à un séjour d'études en université étrangère	P.5
1. Les périodes de départ autorisées en fonction de votre inscription	P.5
2. Les critères de sélection	P.6
3. Les informations complémentaires concernant les tests de langue	P.7
4. Les dates et délais de candidature	P.8
Chapitre II Votre sélection et inscription officielle dans l'université d'accueil	P.8
1. Les différentes étapes de la sélection	P.8
2. Votre inscription et admission dans l'université étrangère	P.10
2.1. Dossier d'inscription	P.10
2.2. Choix des cours	P.11
2.3. Frais d'inscription	P.12
2.4. Logement	P.12
2.5. Assurance maladie	P.12
3. Les autres formalités importantes	P.13
4. Les dépenses inhérentes au séjour à l'étranger	P.14
Chapitre III Votre validation du séjour d'études	P.14
1. Séjour simple	P.14
2. Séjour diplômant	P.15
Chapitre IV « ICN Green Mobility »	P.15
Chapitre V « Checklist »	P.16
Chapitre VI « Comportement éthique et Aptitudes »	P.17
1. Comportement éthique	P.17
2. Aptitudes	P.18
Conclusion	P.19
Annexes	P.20

Introduction

ICN Business School possède un large réseau d'universités partenaires.

Ce livret a pour but de vous guider dans toutes les démarches administratives à faire et à ne pas oublier, dès lors que l'expatriation se prépare.

Nos partenariats académiques reposent sur deux types d'accords :

- **Les accords d'échanges classiques**, fondés sur la gratuité des frais de scolarité et sur la règle du 1 contre 1 (les places étant renégociées chaque année). Chaque étudiant continue de payer ses frais de scolarité dans son établissement d'origine. Selon les partenariats, ce suivi peut être plus ou moins strict, mais il reste essentiel de maintenir un équilibre.
- **Les accords payants**, pour lesquels les frais de scolarité sont dus à la fois à ICN et à l'établissement partenaire.

De nouvelles négociations de partenariats sont régulièrement menées. Ainsi, de nouvelles destinations peuvent être proposées chaque année aux étudiants.

Nous comptons également sur votre **comportement au sein de l'université d'accueil** (c'est vous qui représenterez ICN à l'étranger), mais aussi avec les étudiants en échange et professeurs étrangers présents à ICN (ouverture, curiosité, partage, courtoisie à leur égard).

Un tel processus d'échange implique **une grande capacité d'adaptation, un savoir-être et du respect pour les procédures et délais** ! C'est ensemble que nous ferons de votre séjour une expérience inoubliable, tant avant le départ, que pendant, mais aussi après !

Lisez très attentivement ce document, les informations que vous cherchez s'y trouvent sans doute. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un membre du service des relations internationales. Reportez-vous également aux fiches sur les universités étrangères disponibles sur l'Intranet MyICN.

Service relations internationales



Frédérique BOUTIN
Responsable service
des relations
internationales



**Maria RODRIGUEZ
OSORIO**
Responsable des
programmes d'échange



Floriane LEMPEREUR
Chargée de mission
pour les programmes
d'échange – Etats-Unis,
Amérique latine,
Espagne et Portugal



Séverine MYLY
Chargée de mission
pour les programmes
d'échange - Canada,
Afrique, Moyen Orient,
Asie et Océanie



Emma LE HECHO
Chargée de mission pour les
programmes d'échange –
Europe (sauf Espagne et
Portugal)



Pauline MOTHU
Chargée de la
communauté
internationale



Fanny EL-BARWANE
Chargée de projets
internationaux



L'équipe du service relations internationales est à votre disposition pour tout entretien individuel concernant votre projet international pendant toute votre scolarité.

Pour toute question

<https://asq.icn-artem.com/hc/fr/requests/new>

CHAPITRE I. VOTRE CANDIDATURE A UN SEJOUR D'ETUDES EN UNIVERSITES ETRANGERES

1. LES PERIODES DE DEPART AUTORISEES

Conformément au règlement d'examen du diplôme ICN Grande Ecole, vous pouvez placer votre séjour d'études en université étrangère à différents moments de votre scolarité selon votre projet.

Le séjour simple en université étrangère s'effectue au cours de votre 1^{ère} année au 2^{ème} semestre (PGE1), année expériences avant le PGE2 - M1 au 1^{er} ou 2^{ème} semestre, 2^{ème} année au 1^{er} semestre ou 2^{ème} semestre (PGE2 - M1), pendant votre année expériences avant le PGE3 – M2 (1^{er} ou 2^{ème} semestre), ou au cours de votre 3^{ème} année au 1^{er} ou 2^{ème} semestre (PGE3 – M2). Le 1^{er} semestre de PGE2 – M1 n'est pas ouvert aux étudiants en admission parallèle.

Les doubles diplômes sont réalisés uniquement en PGE3 – M2. Chaque double diplôme est soumis à un calendrier différent. En effet, les négociations et les accords sont propres à chaque université. Le double diplôme peut être réalisé en lieu et place de la 3^{ème} année ou après le semestre d'études 3A à ICN selon la convention de partenariat (cf. fiches des universités partenaires disponibles dans la rubrique internationale MyICN). Pour les doubles diplômes débutant en janvier, les cours et crédits validés à ICN au 1^{er} semestre de PGE3 – M1 sont impératifs pour accéder au programme fixé dans certains MBA.

Pour les étudiants inscrits en MSc DESSMI, seul un séjour simple dans une université partenaire est possible. Il peut être effectué au cours de la 1^{ère} année, au 2^{ème} semestre.

Pour un SEJOUR SIMPLE = durée d'un semestre	
PGE 1	Semestre 2
Année expérience avant PGE 2 – M1	Semestre 1 ou Semestre 2
PGE 2 – M1	Semestre 1 ou Semestre 2
Année expérience avant PGE 3	Semestre 1 ou Semestre 2
PGE 3	Semestre 1 ou Semestre 2
DESSMI 1	Semestre 2

Pour un DOUBLE DIPLOME = durée d'une année (ou davantage selon cas exceptionnel)			
PGE 3			
Pays	Université	Diplôme	Période de départ
Allemagne	University of Münster	Double diplôme Master	Semestre 1 et Semestre 2
Brésil	Pontifica Universidade Catolica do Parana	Double diplôme Master	
Canada	HEC Montréal	Double diplôme Master (D.E.S.S)	
	Université Laval, Québec	Double diplôme MBA	
Chine	China University of Geosciences Wuhan	Double diplôme Master	
	SWUFE Chengdu	Double diplôme Master	
Corée du Sud	Hanyang University Business School Séoul	Double diplôme Master	
Italie	Università Degli Studi di Bologna campus Forlì	Double diplôme Master	
Japon	Nagoya University of Business and Commerce	Double diplôme Master MSc	
Pérou	Centrum PUPC	Double diplôme Master	
Russie	MGIMO suspendu jusqu'au nouvel ordre	Master/ Magistration	
Suède	University of Umea	Master/ Magistration	
USA	Georgia Tech Atlanta	Double diplôme Master MSc	
	Duquesne University Pittsburgh	Double diplôme Master "professional MBA"	
	Indiana University of Pennsylvania	Double diplôme Master MBA	

2. LES CRITERES DE SELECTION

Nous attirons votre attention sur le fait que le séjour d'études à l'étranger ne constitue pas un simple séjour linguistique pour un apprentissage d'une langue étrangère. Nos accords sont signés avec des **Business School ou Facultés d'Economie pour des études de gestion**. Vous devez être en mesure de suivre les cours de marketing, finance, ressources humaines etc...de prendre des notes et de passer les examens avec succès.

En conséquence, la sélection des candidats repose sur plusieurs critères :

▪ **Avoir un bon dossier académique**

Toutes les universités imposent l'envoi des bulletins avec le dossier d'inscription. Vos bulletins seront donc, par la suite, traduits. L'attention est portée sur le nombre des notes obtenues équivalentes à A, B, ou C.

Un bulletin avec des notes faibles risque d'être rejeté par le partenaire.

Un bon dossier académique comprend :

- De bons résultats académiques et linguistiques
- L'assiduité en cours
- Comportement exemplaire
- Une réelle motivation

La commission de sélection se réunissant à mi-parcours, n'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'une **présélection** et que votre départ ne sera définitif qu'après validation de votre année et acceptation de votre dossier d'inscription par l'université partenaire.

Si, suite aux délibérations du jury, vous n'êtes pas admis en année supérieure, votre séjour est automatiquement annulé. Si vous avez des dettes pédagogiques (matières à repasser), votre dossier sera soumis à une nouvelle commission en coopération avec la scolarité et la Direction Master Grande Ecole pour autoriser ou non votre départ en université étrangère.

Un rang sera établi informatiquement en fonction de vos résultats académiques. L'attribution des places sera effectuée en respectant ce rang qui constitue le premier critère de sélection.

▪ **Justifier d'un niveau en langue étrangère**

Il est évidemment nécessaire d'avoir une connaissance suffisante de la langue dans laquelle vous souhaitez suivre des enseignements. Des examens en langues sont obligatoires pour postuler à l'étranger.

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en **langue anglaise**, les universités partenaires exigent ces tests officiels : TOEFL, TOEIC, IELTS, GMAT (GMAT : uniquement pour double diplôme)

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en **langue espagnole** :

- Cervantès nivel intermedio (*le test Cervantès nivel basico n'est pas pris en compte*).
- Résultats au test blanc Global Exam DELE niveau B2, datant de moins d'un an.
- Attestation d'un professeur agréé du niveau de langue B2 datant de moins d'un an (*l'attestation doit être sollicitée auprès d'un enseignant connaissant déjà le niveau. La démarche ainsi que les éventuels frais sont à la charge du candidat*).

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en **langue allemande** :

- Certificat BULATS niveau B2.
- Goethe-Zertifikat niveau B2 (*le test d'allemand niveau ZD n'est pas pris en compte*).
- Résultats au test blanc Global Exam WiDaF niveau B2, datant de moins d'un an.
- Attestation d'un professeur agréé du niveau de langue B2 datant de moins d'un an (*l'attestation doit être sollicitée auprès d'un enseignant connaissant déjà le niveau. La démarche ainsi que les éventuels frais sont à la charge du candidat*).

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en **langue portugaise** :

- Certificat Camoès niveau B2.
- Attestation d'un professeur agréé du niveau de langue B2 datant de moins d'un an (*l'attestation doit être sollicitée auprès d'un enseignant connaissant déjà le niveau. La démarche ainsi que les éventuels frais sont à la charge du candidat*).

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en **langue italienne** :

- CILS livello due-B2.
- Attestation d'un professeur agréé du niveau de langue B2 datant de moins d'un an (*l'attestation doit être sollicitée auprès d'un enseignant connaissant déjà le niveau. La démarche ainsi que les éventuels frais sont à la charge du candidat*).

Pour toute information complémentaire concernant les requis linguistiques et académiques (score minimum etc...), merci de vous référer aux fiches des universités étrangères disponible sur l'intranet MyICN. Certaines écoles reconnaissent certains tests et pas d'autres.

3. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES TESTS DE LANGUE

TOEFL <https://www.ets.org/>

Pour un départ en pays anglophone ou dans une université dans laquelle les cours sont enseignés en langue anglaise, le **TOEFL EST OBLIGATOIRE** (pour les autres tests, voir paragraphes suivants). Le TOEFL doit être passé **au plus tard mi-novembre précédant l'année de départ**, puisque le score sera exigé pour déposer une candidature (dépôt de dossier le 19 décembre 2025 pour un départ en 2026-2027). Vous devez avoir obtenu **un score minimal de 80** (Internet Based Test) ou 213 (Computer Based Test) ou 550 (Paper Based Test). Attention, certaines universités partenaires exigent un score plus élevé¹. Il est vivement recommandé de suivre les cours de préparation au test qui sont proposés à l'école.

Tout dossier remis sans TOEFL (ou autre test de langue requis) pour une université où les cours sont dispensés en langue anglaise ne sera pas étudié.

L'inscription pour passer ce test est de votre ressort. Vous trouverez en annexe la grille de comparaison des nouveaux scores.

NB : Prenez bien soin de vous inscrire rapidement car le nombre de places est limité.

TOEIC - Listening and Reading programme public www.ets.org

Le test TOEIC est accepté par un grand nombre d'universités partenaires. Le score minimum requis pour postuler est de 750. Attention, certaines de nos universités partenaires exigent un score plus élevé.

IELTS www.ielts.org

Le test IELTS est également accepté par un certain nombre d'universités partenaires. Le score minimum requis pour postuler est de 6. Attention, là aussi, certaines de nos universités partenaires exigent un score plus élevé, comme 6,5 ou 7.

Duolingo English Test www.englishtest.duolingo.com

Le test Duolingo est de plus en plus accepté par les universités partenaires. Le score minimum requis varie généralement entre 105 et 115 pour postuler. Attention, certaines universités partenaires peuvent demander un score plus élevé.

¹ Se référer aux fiches des universités étrangères sur l'intranet MyICN

GMAT <https://www.mba.com/exams/gmat/before-the-exam/register-for-the-gmat-exam>

Ce test est requis UNIQUEMENT pour un programme MBA aux Etats-Unis dans le cadre d'un double diplôme. Il ne remplace pas le TOEFL, mais vient en complément. **Il doit être passé très tôt également car il est impératif d'avoir les résultats de cet examen pour établir votre dossier de candidature.**

Il est important que vous consultiez les sites internet et les fiches descriptives des écoles partenaires pour faire votre choix entre ces tests, le TOEIC, IELTS ou le TOEFL.

CERVANTES

Il s'agit d'un diplôme officiel délivré et reconnu par le Ministère espagnol de l'Education. L'Institut Cervantès est l'organisme chargé d'organiser les convocations des examens. L'élaboration, la correction et l'évaluation finale de tous les examens sont assurées par l'Université de Salamanque en Espagne. L'examen se déroule autour des cinq parties suivantes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale et grammaire et vocabulaire.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site suivant :
<http://diplomas.cervantes.es/index.jsp>.

Les examens étant organisés uniquement quelques fois par an, il est important d'anticiper et de prévoir au plus vite votre inscription à ce test auprès de l'Institut Cervantes. Il vous sera demandé de compléter et d'envoyer une fiche d'inscription au centre d'examen de votre choix.

Nous faisons notre possible pour mettre à jour régulièrement les fiches descriptives des universités étrangères mis en ligne sur l'intranet étudiant concernant les scores requis pour ces tests et pour toute autre information.

4. LES DATES ET DELAIS DE CANDIDATURE

Vous déposez un dossier de candidature l'année qui précède votre départ, c'est-à-dire en N-1.

Il existe deux commissions de sélection par an. Les dates limites pour candidater sont :

1^{ère} commission de sélection
15 décembre 2025

2^{ème} commission de sélection
23 mars 2026

3^{ème} commission de sélection
début septembre

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRES CES DATES

Les candidatures se feront en ligne. Le lien, la procédure à respecter et la liste des places disponibles vous seront envoyés dès l'ouverture des candidatures.

**VEILLEZ A TOUJOURS BIEN RESPECTER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES
ET LES DELAIS DONNES SOUS PEINE DE NE PAS ETRE ELIGIBLE**

CHAPITRE II. VOTRE SELECTION ET L'INSCRIPTION OFFICIELLE DANS L'UNIVERSITE PARTENAIRE

1. LES DIFFERENTES ETAPES DE LA SELECTION

La sélection impose le respect d'étapes successives.

1ère étape : dépôt des dossiers de candidature

Vous faites acte de candidature en remettant au service des relations internationales un dossier COMPLET. Un dossier incomplet ne sera pas étudié. Les étudiants qui souhaitent effectuer un séjour au 1^{er} semestre de l'année N+1 doivent impérativement postuler à la 1^{ère} commission. Nous avons l'obligation de transmettre vos dossiers d'inscription complets à l'université partenaire à une date très précise et NON NEGOCIABLE. Exemple : 1^{er} mars pour UCF, 15 mars pour l'UQAM, etc. ...

Toute candidature est réputée définitive.

Candidater à un séjour d'études n'est une « roue de secours, dans l'attente d'une réponse pour un stage ». Cette candidature est un engagement qu'il faudra respecter. Aucun désistement ne sera accepté (sauf cas de force majeure).

2ème étape : 1ère commission de sélection

Dépôt de la candidature 15 décembre 2025. Cette commission se tient début janvier 2026. Les places sont attribuées aux candidats selon les critères de sélections énoncés dans le paragraphe précédent.

3ème étape : affectation

Les résultats seront transmis par le SRI en janvier 2026.

4ème étape : inscription officielle auprès de l'université partenaire

Suite à votre présélection et selon le calendrier de chaque école partenaire, le service relations internationales vous transmet les instructions pour remplir le dossier d'inscription officiel pour votre échange. VOUS DEVREZ SUIVRE STRICTEMENT LES INSTRUCTIONS ENVOYÉES PAR LE SERVICE INTERNATIONAL D'ICN ET RESPECTER LA DATE LIMITE QUI VOUS SERA COMMUNIQUÉE.

5ème étape : 2ème commission de sélection

Dépôt de la candidature 23 mars 2026. Une 2^{ème} commission de sélection statuera pour l'attribution des places restées vacantes. A noter que certaines places vacantes ne seront possibles que pour un départ au 2nd semestre, les dates limites imposées par les partenaires étant dépassées. Cette commission de sélection se déroule mi-avril 2026.

6ème étape : affectation

Les résultats seront transmis par le SRI en avril 2026.

7ème étape : inscription officielle auprès de l'université partenaire

Cf. § 4^{ème} étape.

8ème étape : 3ème commission de sélection

Dépôt de la candidature début septembre 2026. Une 3^{ème} commission de sélection statuera sur l'attribution des places restées vacantes pour un départ au 2nd semestre.

Cette commission est ouverte uniquement aux étudiants :

- admis en PGE 1, PGE 2 ou DESSMI 1 durant l'été (admissions parallèles) ;

- inscrits en PGE 1 en 2025-2026, pour un départ en PGE 2 ou pour une année d'expériences entre PGE 1 et PGE 2 ;
- inscrits en PGE 2 en 2025-2026, pour un départ exclusivement en année d'expériences.

9ème étape : affectation

Les résultats seront transmis par le SRI mi-septembre 2026.

10ème étape : inscription officielle auprès de l'université partenaire

Cf. § 4^{ème} étape.

ATTENTION

Les conventions de partenariat obligent ICN Business School à faire une sélection des candidats aux séjours en universités étrangères. Nous effectuons cette sélection en fonction des critères d'admission de nos partenaires, mais ceux-ci se réservent le droit de réexaminer tous les dossiers qui leur sont soumis. C'est pourquoi nous leur transmettons les dossiers qui *a priori* remplissent leurs conditions. Un refus de leur part reste toujours possible.

Enfin, un étudiant avec un dossier académique faible aura beaucoup de mal à être admis, car son dossier sera rejeté par la plupart des partenaires. Il est fondamental de rappeler ici l'importance des résultats académiques. L'école, pour le maintien de ses partenariats, ne peut envoyer un étudiant avec un dossier comprenant de trop faibles résultats.

Tous les étudiants présélectionnés par la commission le sont sous réserve d'avoir validé leur 1^{ère} année et 2^{ème} année.

Nous prenons bien soin de vérifier que vous avez bien validé vos examens et que vous n'avez pas de rattrapage à passer lorsque vous serez à l'étranger. Nous annulerons les séjours prévus pour tout étudiant présélectionné n'ayant pas validé son année en cours même si l'inscription officielle auprès de l'université partenaire a été effectuée.

Condition SINE QUA NON pour un départ effectif : Etre admis en année supérieure

Il faut toujours attendre de recevoir l'acceptation finale (lettre d'admission) de l'université partenaire et les résultats du jury pour :

- réserver le billet d'avion
- clôturer sa ligne téléphonique
- mettre fin à un bail
- etc...

Quoiqu'il en soit, soyez rassurés, ICN gère les sélections en connaissant parfaitement les exigences des universités partenaires.

2. VOTRE INSCRIPTION ET ADMISSION DANS L'UNIVERSITE ETRANGERE

Veuillez trouver ci-après les informations et démarches importantes à réaliser une fois le processus de présélection terminé. Le séjour en université étrangère doit être préparé à l'avance et toujours en respectant les délais imposés par les universités, consulats, et tout autre organisme administratif (assurance, mutuelle par exemple).

2.1 DOSSIER D'INSCRIPTION

Comme énoncé précédemment, le SRI d'ICN vous contacte pour procéder à l'inscription dans l'université partenaire. Le dossier d'inscription provient de l'université partenaire et est à remplir soit « on-line », soit en version papier. Il est à remplir par vous-même, et non par vos parents.

Il vous sera demandé de joindre un certain nombre de documents en complément du dossier. Ces documents sont très différents selon les universités d'accueil (attestation de la banque, passeport, formulaire médical etc...). Pour vous aider à remplir ces formulaires, nous vous invitons à consulter le site internet de l'université concernée ainsi que contacter un membre du service relations internationales d'ICN.

Soyez vigilants, lisez bien les documents transmis, constituez votre dossier avec attention. Certains documents seront exigés dans la langue du pays (Bank statement rédigé par votre banque en langue anglaise par exemple).

Votre dossier d'inscription sera traité par l'université partenaire qui, après étude, établira votre lettre d'admission. C'est cette lettre qui vous permettra d'entreprendre par la suite, si besoin est, les démarches pour le visa auprès des consulats ou ambassades. Votre passeport doit être en cours de validité aux dates de votre séjour. Anticipez toutes les démarches relatives à l'obtention ou au renouvellement d'un passeport.

Le service international de l'Ecole n'est en aucun cas responsable des éventuels retards ou défauts d'informations devant être fournies par les universités partenaires. Nous mettons tout en œuvre pour que de tels désagréments ne se produisent pas, mais nous restons entièrement soumis au fonctionnement des services administratifs de nos partenaires.

Nous insistons sur le fait que la gestion d'un dossier d'inscription n'est pas anodine dans les activités d'une université. Le service international réceptionne et traite l'inscription de l'étudiant en échange, puis le transmet au service central du partenaire, puis au service comptabilité (pour obtenir éventuellement le statut non payant), puis au service informatique, puis au service logement (s'il existe), etc...

De nombreuses personnes sont mobilisées dans la gestion et l'accueil d'un étudiant en échange. Vous êtes priés de remplir votre dossier d'inscription avec rigueur, de respecter les délais et l'ensemble des acteurs concernés, de ne pas annuler votre séjour d'études, et de respecter un comportement exemplaire, etc...

2.2. CHOIX DES COURS

Vous devez transmettre la liste des cours choisis ou souhaités dans le dossier d'inscription.

Pour obtenir les crédits maximum alloués pour un semestre en université étrangère (cf. règlement d'examen de votre diplôme), vous devez valider 30 crédits ECTS ou, dans une université hors Union Européenne, un nombre de crédits équivalent (ex : 12 à 18 crédits aux Etats-Unis /ou 5 matières à valider / ou 8 matières, 18-20 crédits au Japon, etc...). Qui dit valider dit réussir.

Le choix des matières est libre mais il doit avoir un rapport avec votre cursus académique de gestion et ATM. Votre choix va donc porter majoritairement sur des cours de gestion : marketing, finance, business ethics, innovation, HRM.... Vous pouvez choisir un cours de langue : allemand, anglais, espagnol, russe, japonais, suédois, etc. Votre choix de cours doit être **obligatoirement** validé par l'université d'accueil et par le service relations internationales d'ICN.

La plupart du temps, l'université vous transmet directement toutes les informations et modalités pour la sélection de vos cours à partir du moment où votre admission est effective. Soyez très vigilants aux informations mentionnées dans tous les emails du partenaire. Le choix des cours se fait **AVANT** le départ. Les catalogues ou la liste des cours sont souvent mis en ligne ou directement adressés à vous, étudiant en échange. La liste des cours n'est pas fixe, les programmes évoluent souvent chaque année et, en conséquence, la liste des cours offerts également. Lisez attentivement les documents fournis par l'université d'accueil et faites des recherches directement sur le site internet de l'université partenaire.

Les étudiants en double diplôme doivent suivre un programme de cours défini par l'université. Si vous avez des questions ou des doutes, surtout n'hésitez pas à contacter le service relations internationales d'ICN par téléphone ou par mail. Nous restons à votre disposition.

Le Learning Agreement (liste des choix des cours) doit être impérativement complété et validé **avant votre départ et signé par 3 parties : étudiant, ICN, université partenaire**. Il est possible que cette liste de cours doive être modifiée à l'arrivée dans l'université partenaire. Dans ce cas, vous devez nous faire parvenir, dans un délai de 15 jours après votre arrivée, le Learning Agreement dûment rempli et signé. A défaut, votre séjour ne sera pas validé, en accord avec la Direction du programme Master Grande Ecole ou DESSMI. Même si vous aviez choisi vos cours avant le départ avec l'accord du service international de l'ICN, vous êtes dans l'obligation d'envoyer ce Learning Agreement dans un délai de 15 jours suivant votre arrivée.

Obligations



1. **Choisir les cours, compléter et faire valider le Learning Agreement par ICN avant le départ**
2. **Si modification du Learning Agreement à l'arrivée, faire parvenir dans un délai de 15 jours après votre arrivée, le Learning Agreement dûment rempli et signé**

2.3. FRAIS D'INSCRIPTION

Tout étudiant(e) partant à l'international dans le cadre des programmes d'échange d'ICN **reste inscrit(e) à l'école** durant la période passée à l'international. A ce titre, les frais d'inscription habituels doivent être payés en France avant le départ.

=> Vous devez vous acquitter des frais de scolarité

=> Pour le double diplôme, il se peut que vous deviez vous inscrire en 3A prolongation et par conséquent vous acquitter des frais correspondants.

=> Les frais de scolarité concernant les séjours académiques payants devront être acquittés avant le départ, soit directement auprès de l'école partenaire, soit auprès d'ICN (acompte à verser).

Pour pouvoir obtenir le diplôme ICN Grande Ecole ou DESSMI et bénéficier des accords d'échange, vous devez être régulièrement inscrits à ICN.

Vous serez exempté(e) des frais de scolarité sur place sauf exceptions (semestre à Fashion Institute of Technology aux Etats-Unis, MBA Laval, Certificat University of Washington, MBA IUP, etc...). Les accords évoluent et dépendent de la réciprocité donc d'un équilibre entre les étudiants entrants et sortants. En cas de déséquilibre, l'université partenaire peut demander le paiement des frais.

Il faut dissocier les frais de scolarité des frais administratifs inhérents à la vie d'un étudiant sur le campus (general fees, transport en bus, Health Center, accès bibliothèque/salle de sports,...). En la matière, les universités étrangères sont en droit de solliciter une participation financière.

2.4. LOGEMENT

Il est important de vous soucier de votre logement au moment de l'inscription dans l'université étrangère. Il n'y a pas de règle générale, certaines universités proposent un logement, d'autres non. Selon les pays, les villes et les campus, vous pouvez avoir accès à une résidence de l'université. A défaut, il vous appartient de rechercher vous-même votre logement. Prenez contact avec les étudiants ICN présents dans l'université où vous vous rendez pour avoir les informations, ainsi que les étudiants étrangers en échange et présents à ICN. Ils seront heureux de vous accueillir dans leur pays et constitueront le meilleur relais pour obtenir un appartement, une colocation...etc.

Très souvent, il vous est réclamé de procéder à une inscription on-line pour bénéficier de chambre ou appartement dans les résidences du campus. Lisez bien les documents envoyés par l'université, car l'inscription administrative et la demande de logement font appel à des services différents.

Une fois sur place, renseignez-vous sur la législation en vigueur relative au contrat de bail, à l'assurance habitation, aux garanties...etc.
Vous devez respecter les règles de droit local et les lois de police.

2.5. ASSURANCE MALADIE

La Sécurité Sociale Etudiante couvre vos dépenses de santé sur le territoire français. Si vous effectuez une période d'études à l'étranger, vous devez demander à la CPAM une extension de votre couverture sociale à l'étranger. Il est également nécessaire de faire la même démarche auprès de votre mutuelle. N'oubliez pas de souscrire à une assurance rapatriement.

En effet, la prise en charge de vos frais médicaux varie en fonction de votre statut (stage/université, âge, durée, etc...) et de votre pays de destination. Si vous partez en Europe et pour bénéficier d'une prise en charge en cas de soins, il est nécessaire de se munir de la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM). La CEAM est individuelle et nominative. La carte est gratuite, mais la demande sera à effectuer au moins 20 jours avant le départ via le compte ameli.

Les formalités sont différentes si vous effectuez un séjour au sein d'un état membre de l'Union Européenne, au Québec, ou ailleurs. Certaines universités américaines peuvent exiger que vous souscriviez à leur propre assurance, ne vous laissant pas d'autre choix.

Si vous partez étudier au Québec, un protocole d'entente franco-qubécois vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos dépenses de santé. Vous devez demander au service ASQ d'ICN le formulaire SE 401-Q-106, le remplir, et le transmettre à votre caisse d'assurance maladie. Attention : cette assurance ne vous couvre que sur le territoire de Québec. En cas de voyage, il faut souscrire à une assurance complémentaire.

3. LES AUTRES FORMALITES IMPORTANTES

Dès lors que votre dossier est en cours de traitement par l'université partenaire, il vous incombe de commencer à organiser votre séjour à l'étranger :

- obtenir un **PASSEPORT** si nécessaire / vérifier la date de validité
- faire les démarches de **VISA** si nécessaire.
Vous êtes les seuls à pouvoir effectuer ces démarches. La lettre d'admission de l'université partenaire est **LE** document qui vous permettra de commencer le processus. Sans cette lettre, il est inutile de vous rendre à l'Ambassade. En conséquence, consultez le site internet de l'ambassade concernée et préparez-vous une liste des documents requis à l'obtention du visa.

Attention : Les délais pour les prises de rendez-vous auprès des ambassades peuvent être plus ou moins longs.

- Selon la destination, se mettre à jour dans les **VACCINS** (Asie, Afrique, Amérique du Sud...)
- Souscrire à une **ASSURANCE RAPATRIEMENT** pour faire face à des situations d'urgence ou de force majeure (maladie, épidémie, accident, hospitalisation, inondation, tremblement de terre, décès, etc...).
- Procéder à l'**INSCRIPTION AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES SUR LE PORTAIL ARIANE** sur le site du Ministère des Affaires Etrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr>).
Lisez régulièrement les informations dans la rubrique «Conseils aux voyageurs».

Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions : guide premiers pas à l'étranger, ambassades et consulats français, maison des français à l'étranger, carte européenne d'assurance maladie, comité d'informations médicales...

- Le SRI d'ICN complète une candidature chaque année auprès de la commission européenne pour obtenir des fonds et ainsi verser une bourse Erasmus aux étudiants éligibles et en partance en Europe. Ces fonds ne sont pas systématiques.
- Le SRI d'ICN vous accompagne dans la demande de bourse pour les séjours Erasmus et les destinations financées par le Conseil Régional Grand Est (Union Européenne et autres zones dans une certaine limite).

Par ailleurs, le Conseil Régional Grand Est finance le séjour académique en versant un forfait. Merci de vous rapprocher du Conseil Régional Grand Est ou du service international pour de plus amples informations.

Pour toutes les autres destinations, toutes demandes de bourses, d'informations, et toutes procédures administratives font l'objet d'une démarche personnelle de l'étudiant.

4. LES DEPENSES INHERENTES AU SEJOUR A L'ETRANGER

Il faut **anticiper** et prévoir votre budget pour le séjour d'études à l'étranger.

Le séjour universitaire à l'étranger entraîne des frais. Ce sont des frais relatifs à la vie dans le pays et aux études : loyer, facture électricité, nourriture, déplacements (billets de train ou d'avion), visa éventuellement, achats de livres et des photocopies de cours, assurance logement et de santé, « general fees », cotisations pour avoir accès sur le campus aux infrastructures sportives, bibliothèques, computer labs, « technology fees », « media fees », « activity fees », « bus fees » (transport public)...etc. Cette liste est non exhaustive. Dans certains pays, les livres peuvent être relativement chers (plus de US\$ 100), c'est à prendre en compte dans l'élaboration de votre budget.

Tous ces frais sont à votre charge et évoluent d'une année à l'autre.



En conclusion, gérez l'organisation de votre départ suffisamment à l'avance pour vous mettre à jour avec toutes les formalités administratives, pour entrer et séjourner en territoire étranger dans les meilleures conditions et profiter de votre séjour universitaire.

Il n'y a pas de frais de scolarité à prévoir sauf exceptions. Reportez-vous aux fiches des universités partenaires disponible sur l'Intranet MyICN et au paragraphe 2.3 de ce document.

CHAPITRE III. VALIDATION DE VOTRE SEJOUR D'ETUDES

1. SEJOUR SIMPLE

Dès lors que vous postulez à un séjour d'études en université étrangère, que vous avez été sélectionné et admis, vous avez l'obligation de valider ce semestre d'études à l'étranger et donc d'obtenir 30 crédits ECTS ou équivalents. La validation s'effectue selon les notes et les crédits obtenus dans chaque matière.

Si vous avez échoué à une ou plusieurs matières, vous devez obligatoirement passer les épreuves de rattrapage sur place organisées par l'université d'accueil. Dès le début du semestre, informez-vous des dates d'examen de la 1^{ère} et 2^{ème} session. En aucun cas, un retour anticipé avant la deuxième session pour des convenances personnelles ne permettra la validation de votre semestre.

Attention : certains systèmes éducatifs ne prévoient pas de session de rattrapage (Etats-Unis, Canada, Chine, etc...) : il faut réussir les examens du premier coup !

La validation du séjour se fait sur la réception du bulletin de notes. Celui-ci peut être transmis directement par l'université à ICN. Cependant, dans la plupart des cas, l'université partenaire exige que ce soit l'étudiant qui fasse une demande officielle pour obtenir l'envoi du bulletin. Il n'est pas possible pour ICN de recevoir le bulletin en direct, soyez extrêmement vigilant au règlement intérieur et au respect des procédures de l'université d'accueil.

Le jury au sein d'ICN est en mesure de statuer sur votre passage en année supérieure ou sur l'obtention du diplôme sur la base de ce bulletin de notes.

Si vous n'avez pas obtenu les crédits ECTS ou équivalents requis, le séjour d'études ne sera pas validé et vous serez en situation de redoublement.

Nous attirons votre attention sur le fait que le séjour d'études n'est pas un séjour touristique.

Il nous apparaît important de vous rappeler ces règles afin d'éviter tout problème, toute incompréhension ou tout malentendu. Un semestre d'études à l'étranger fait partie intégrante de votre cursus et est un élément du dispositif d'obtention de votre diplôme.

2. SEJOUR DIPLOMANT (MASTER, MBA, ...)

La situation est assez simple dans la mesure où vous vous soumettez totalement aux conditions et aux règlements imposés par l'université pour l'obtention du diplôme étranger.

A la fin de l'année d'études, vous devez transmettre le bulletin de notes et la copie du diplôme étranger ou une attestation de réussite ainsi qu'un exemplaire de la «Master Thesis» (si requise).

Vous devez également valider, au retour, la soutenance + rapport d'expérience (sauf MGIMO) de la 3A du diplôme Master Grande Ecole selon le règlement d'examen. Vous effectuerez une soutenance à ICN. Un rapport d'expérience devra être rendu à Frédérique BOUTIN 15 jours avant la soutenance, accompagné d'une copie du mémoire de recherche (si requis). Le rapport devra relater votre expérience dans ce Master (présentation de l'école partenaire, du programme Master, la vie dans le pays, les cours, différence système éducatif français et du pays, vie extra universitaire, vos découvertes, bilan, projet professionnel, etc...). Si vous avez mené des études, des recherches dans le cadre de cours : idem à développer et mettre en annexe.

Forme du rapport :

- 15 pages minimum (1 page de couverture, 1 page d'introduction, 1 page de conclusion, 12 pages pour le contenu)
- Interligne 1,5, times 12 maximum
- Une bibliographie si nécessaire
- Une déclaration de non plagia

Sachez que c'est davantage un retour d'expérience qu'une soutenance. Pour ce retour d'expérience, vous pouvez préparer une présentation Powerpoint (non obligatoire).

Si, dans le cursus académique à l'étranger, une « Master Thesis » (mémoire de recherche) doit être rédigée au sein de l'université partenaire, un exemplaire sera transmis obligatoirement à Frédérique BOUTIN. Le sujet du mémoire et les recherches doivent obligatoirement être supervisés par un tuteur au sein de l'université partenaire.

Il est possible que le séjour diplômant dépasse la période d'inscription académique du PGE3 – M1. Il faudra alors procéder à une nouvelle inscription en PGE3 prolongation afin d'être en mesure d'obtenir le diplôme Master Grande Ecole et de bénéficier de l'application de l'accord d'échange. Le jury ne peut diplômer un étudiant que s'il est régulièrement inscrit à ICN. Pas d'inscription, pas de bénéfice de l'accord d'échange et pas de diplômes.

En conclusion, si toutes les conditions précitées sont remplies (obtention du diplôme étranger + validation des conditions figurant dans le règlement d'examen du programme ICN Grande Ecole), vous obtenez le diplôme Master ICN Grande Ecole.

CHAPITRE IV. « ICN GREEN MOBILITY »

Avant votre départ, nous souhaitons vous informer que ICN s'engage à effectuer les transitions sociales et environnementales nécessaires au sein de nos 3 campus afin de contribuer à un monde

plus durable, respectueux de la planète et des personnes, comme indiqué dans le plan stratégique d'action « ICN impact » 2022-2026.

La mobilité est un enjeu stratégique pour la diminution des émissions de gaz à effets de serre. A ce titre, ICN a mis en place un plan d'actions en 5 étapes afin construire une politique de sensibilisation aux enjeux de l'environnement.

Etape 1 – Avant la mobilité

Vous devez participer à la conférence obligatoire sur le développement durable. Les modalités seront communiquées par le service relations internationales.

Etape 2 – Pendant la mobilité

Petit conseil : nous vous encourageons à vous rapprocher de l'université d'accueil et de vous renseigner sur les actions mises en place afin de contribuer au développement durable et ainsi prendre part à différents événements pour compenser l'empreinte carbone (plantation d'arbres, modalités de tri et de recyclage, plogging, etc..). Vous pouvez également vous engager dans une association dédiée.

Etape 3 – Check list pour les étudiants sortants

Apporter la check list « éco-responsable » (*voir annexe*) avec vous et essayer au maximum de respecter les conseils.

Etape 4 - Concours

Vous devez envoyer au service international d'ICN une photo/vidéo afin de montrer une initiative éco-responsable prise à l'étranger.

Etape 5 – Après la mobilité

Vous recevrez à la fin du semestre, un questionnaire « retour d'expérience et empreinte carbone ». Nous vous invitons à nous faire part de vos retours sur votre échange afin que nous puissions les partager sur MyICN et/ou sur les réseaux sociaux pour promouvoir nos universités partenaires auprès des étudiants ICN. Le deuxième objectif du questionnaire est simplement d'évaluer l'empreinte carbone globale des mobilités et aucune pénalité ne sera appliquée pour les étudiants ayant une empreinte carbone élevée. L'école pourra ainsi participer à des programmes de compensation selon notre taux d'empreinte carbone. Nous vous encourageons donc à répondre sincèrement au questionnaire de fin de semestre afin d'avoir une estimation des émissions de carbone liées aux mobilités 2026-2027 la plus réaliste possible.

Nous vous encourageons, quand cela est possible, à privilégier les modes de transports les moins polluants, et d'éviter les multiples aller-retours entre votre résidence principale et votre pays de destination afin de profiter au maximum de votre immersion et de découvrir tout ce que la région a à vous offrir.

Cette dernière étape est obligatoire. Vous devrez répondre au questionnaire via l'outil qui vous sera communiqué ; outil simple, amusant et formateur 😊

CHAPITRE V. « CHECKLIST »

Voici une checklist qui couvre toutes les étapes de votre candidature, au départ et à la vie sur le campus à l'étranger.

AVANT DE DEPOSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- ➔ Vous êtes-vous inscrit au test de langue requis (TOEFL, TOEIC, IELTS, TOEIC, Cervantès Intermedio, ZMP, ZDFB, B2, etc) ?

- ➔ Avez-vous consulté les fiches descriptives des universités partenaires dans MyICN ?
- ➔ Avez-vous consulté le site « échanges internationaux » pour connaître les requis linguistiques et académiques ?
- ➔ Etes-vous passé au service relations internationales demander des informations à l'équipe et/ou obtenir un entretien individuel ?
- ➔ Avez-vous lu l'infographie des séjours académiques disponibles dans MyICN ?
- ➔ Avez-vous pris contact avec les étudiants internationaux actuellement à ICN (liste disponible dans MyICN) ?
- ➔ Avez-vous participé au forum international ?
- ➔ Avez-vous parrainé un étudiant étranger ?
- ➔ Avez-vous participé aux différentes réunions de présentation organisées par le service relations internationales et/ou par les partenaires présents à ICN ?
- ➔ Avez-vous anticipé le financement de ce projet ?

AU MOMENT DE DEPOSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- ➔ Avez-vous rempli votre candidature MoveOn ?
- ➔ Votre dossier est-il complet ?

APRES VOTRE PRE-SELECTION, AVANT VOTRE DEPART

- ➔ Avez-vous complété le Learning Agreement (choix de cours) et l'avez-vous fait valider par ICN et par l'université partenaire ?
- ➔ Avez-vous un passeport en cours de validité ?
- ➔ Avez-vous bien rempli le dossier d'inscription de l'université d'accueil ?
- ➔ Avez-vous contacté les anciens ICN partis en séjour d'études dans l'université où vous avez été sélectionné (liste disponible sur MyICN) ?
- ➔ Avez-vous effectué votre inscription auprès du Ministère des Affaires Etrangères sur le portail ARIANE sur le **site du Ministère des Affaires Etrangères** (<http://www.diplomatie.gouv.fr>) ?
- ➔ Etes-vous éligible pour la Bourse Erasmus ? La bourse du Conseil Régional Grand Est ?
- ➔ Avez-vous réservé votre logement ?
- ➔ Avez-vous votre visa si nécessaire ?
- ➔ Avez-vous fait les démarches auprès de la sécurité sociale CPAM/MGEL/LMDE pour votre couverture santé à l'international ?
- ➔ Avez-vous souscrit à une assurance complémentaire ?
- ➔ Avez-vous informé les partenaires de votre arrivée ? Avez-vous respecté les dates d'ouverture des résidences ? A défaut, réservez un hôtel si nécessaire.
- ➔ N'oubliez pas de vous inscrire à ICN avant votre départ. Vous ne pouvez bénéficier des accords et être diplômé que si vous êtes régulièrement inscrit.
- ➔ Avez-vous suivi la conférence obligatoire sur le développement durable ?
- ➔ Avez-vous bien imprimé ce guide pour l'emporter avec vous et ainsi n'oublier aucune procédure ?

A VOTRE ARRIVEE ET LORS DE VOTRE SEJOUR EN UNIVERSITE ETRANGERE

- ➔ En cas de modification des cours, avez-vous envoyé un nouveau Learning Agreement au SRI d'ICN dans les 15 jours suivant votre arrivée dans l'université partenaire ?
- ➔ Envoi des attestations Erasmus (pour les étudiants concernés).
- ➔ Avez-vous pris note dès votre arrivée des sessions d'examens, des dates, des modalités et des conditions de la session de rattrapage ?
- ➔ N'oubliez pas de respecter les procédures pour l'envoi des bulletins de notes au service des relations internationales (cf cas particuliers / demande individuelle de l'étudiant obligatoire).
- ➔ Vous êtes-vous renseigné(e) sur les politiques environnementales de l'école partenaire pour prendre part éventuellement à des actions développement durable ?
- ➔ Envoi d'une carte postale, de témoignages par e-mail et surtout de photos au service relations internationales d'ICN 😊
- ➔ Restez toujours en contact avec ICN et le service international. Nous sommes là pour vous aider en cas de besoin.

CHAPITRE VI. COMPORTEMENT ETHIQUE ET APTITUDES

1. COMPORTEMENT ETHIQUE

Les principes fondamentaux

Etymologie : du grec *ethikos*, moral, de *ethos*, mœurs.

« L'éthique peut être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable.

En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence».

Par comportement éthique, nous faisons référence à un code de bonne conduite. Il est important pour les individus de respecter des règles de vie. Il s'agit d'éléments de bon sens où le savoir être, le savoir vivre et le respect sont les fondements d'une vie en collectivité.

Ces principes s'appliquent dans vos relations avec ICN Business School, son personnel ainsi qu'avec l'administration et les professeurs de l'université partenaire. Vous devez respecter les us et coutumes du pays dans lequel vous êtes accueilli et les règles pénales.

2. APTITUDES

Un séjour d'études en université partenaire requiert un certain nombre de qualités et de compétences. Ce sera une expérience unique qui vous apportera beaucoup, tant sur le plan personnel que professionnel. Il faut envisager et accepter d'être bousculé dans ses habitudes et avoir une grande flexibilité.

L'expérience internationale est synonyme de :

- Goût du changement
- Ouverture d'esprit
- Tolérance
- Patience
- Facilité d'adaptation
- Ténacité
- Flexibilité
- Respect
- Savoir-être

CONCLUSION

Le service relations internationales souhaite maintenir des contacts avec vous pendant votre séjour à l'international, aussi merci d'adresser un mail pour informer de votre arrivée et de votre prise de contact avec les services RI de l'université d'accueil dans le premier mois du séjour.

Sachez que le service relations internationales est désireux d'avoir vos impressions sur votre séjour d'études en université partenaire. En effet, qui mieux que vous peut nous donner des informations précises sur les cours, les méthodes pédagogiques, les activités sportives et extra-universitaires offertes sur les campus... Alors, n'hésitez pas à passer par le service international lors de votre retour ou à nous envoyer des e-mails, simplement pour nous faire part de votre expérience.

Dans tous les cas, si vous rencontrez des difficultés au cours de vos études à l'international, contactez-nous immédiatement. Ne vous laissez pas dépasser par les événements. Le séjour étant important dans votre scolarité, c'est avec sérénité et enthousiasme qu'il doit être vécu.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter beaucoup de succès dans vos études à l'international, d'être les **dignes ambassadeurs d'ICN Business School** et tout simplement une fantastique expérience.

ANNEXES

1. SAVE THE DATE	P.21
2. Comparaison TOEIC et TOEFL	P.22
3. Formalités à l'étranger	P.23
4. Couverture sociale à l'étranger	P.25
5. Check list "éco-responsable"	P.25

SAVE THE DATE

Forum International - Opportunités Académiques & Professionnelles à l'International 27 – 31 octobre 2025

Organisé par le Service des Relations Internationales et le Service Carrières & Stages

Stands en présentiel – sur les trois campus

- Lundi 27 octobre | 12h – 14h

Info-sessions en ligne – universités partenaires & intervenants externes

- Mardi à vendredi | 12h – 14h
- Lundi à jeudi | 18h30 – 20h30

SESSIONS D'INFORMATIONS 1^{er} semestre – 12h30/13h30 – zoom – Préparez vos questions !

Jeudi 02 octobre 2025

Jeudi 16 octobre 2025

Jeudi 13 novembre 2025

Jeudi 27 novembre 2025

Jeudi 11 décembre 2025

Les sessions d'informations à partir de janvier 2026 seront communiquées ultérieurement.

Permanence du service international Campus Paris

23 septembre 2025

07 octobre 2025

21 octobre 2025

04 novembre 2025

18 novembre 2025

02 décembre 2025

16 décembre 2025

Les permanences à partir de janvier 2026 seront communiquées ultérieurement.

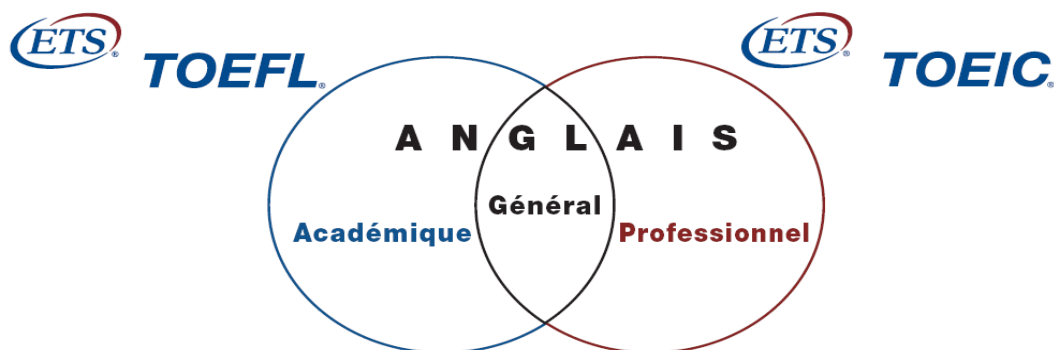
15 décembre 2025 – Dépôt du dossier de candidature 1^{ère} commission

23 mars 2026 – Dépôt du dossier de candidature 2^{ème} commission

Début septembre - Dépôt du dossier de candidature 3^{ème} commission

COMPARAISONS TOEIC ET TOEFL

TOEIC / TOEFL iBT, la correspondance des échelles



Dans la mesure où le TOEIC et le TOEFL iBT ne testent pas les mêmes compétences, il n'existe pas de corrélation exacte entre un résultat TOEIC et un résultat TOEFL iBT. Cependant, pour les utilisateurs qui cherchent à rapprocher les deux échelles (tout en se rappelant les limites de fiabilité de l'exercice), voici une corrélation approximative basée sur les études réalisées au Japon par Saegusa (1983) et par Berquist en France (1996).

SCORES			
TOEFL			TOEIC
CBT* (computer)	PBT* (paper)	iBT (internet)	
63	350	20	130
97	400	32	285
133	450	46	435
173	500	61	590
213	550	80	740
250	600	100	900
300	677	120	990 et +

Niveau fréquemment
demandé par les
Entreprises et les
établissements de
l'Enseignement Supérieur

* En France, les versions CBT et PBT du TOEFL ne sont plus utilisées.

Pour en savoir plus sur les tests : www.etseurope.org et www.toefl.org

LES FORMALITES A L'ETRANGER

Le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DRIC – DES) et le Ministère des affaires étrangères ont pris l'initiative conjointe de transmettre à l'ensemble des institutions et des établissements concernés par la mobilité étudiante, une note circulaire sur le thème des démarches nécessaires à l'inscription au registre des Français établis hors de France.



DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA COOPERATION

www.diplomatie.gouv.fr

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU
DEVELOPPEMENT



*Direction de la coopération
scientifique et universitaire*

OBJET : Sensibiliser les étudiants français partant en séjour à l'étranger à l'utilité de leur inscription auprès des consulats de France.

Suite à certains événements, parfois graves, les Postes consulaires ont constaté que les étudiants français en séjour à l'étranger sont nombreux à négliger les démarches nécessaires à leur inscription au registre des Français établis hors de France. Or, sans cette inscription, les Postes n'ont aucune connaissance précise de la présence des étudiants dans leur circonscription et leur intervention s'avère donc difficile, lorsque la situation sanitaire ou climatique l'exige ou que celle-ci est demandée par les familles.

Face au nombre croissant de jeunes français, étudiants ou jeunes chercheurs, qui effectuent des séjours courts ou longs dans le cadre de leur formation, il apparaît nécessaire de mettre en place des procédures d'information incitant ces étudiants français à effectuer les démarches nécessaires auprès du Consulat.

Utilité de l'inscription

L'inscription au registre des Français établis hors de France permet au chef de poste consulaire de connaître, localiser et dénombrer la communauté française de sa circonscription, de faciliter l'exercice de la protection consulaire en matière de sûreté, de permettre la mise à jour et, le cas échéant, la mise en œuvre du plan de sécurité de la communauté française.

Elle permet à l'étudiant français établi hors de France de faciliter l'accomplissement de formalités administratives, d'accéder à certaines procédures ou prestations liées à la résidence à l'étranger ou de recevoir des informations importantes du poste consulaire.

L'inscription consulaire en 6 points :

1. Pourquoi s'inscrire au registre des Français établis hors de France ?

L'inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et gratuite. Elle est en principe valable 5 ans.

L'inscription est facultative mais elle est vivement recommandée en raison des avantages qu'elle présente pour nos compatriotes. Elle permet en effet de :

- faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, ...) ;
- accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger ; telles que, par exemple, l'octroi de bourses scolaires ou l'inscription sur la liste électorale d'une commune en France ;
- recevoir régulièrement des informations du poste consulaire, notamment sur la **situation sécuritaire** du pays ou sur les principaux événements ou échéances concernant les Français ;

2. Comment s'inscrire ?

Lors d'un déplacement au consulat ou par correspondance, par télécopie ou par courriel, en justifiant de votre identité, de votre nationalité française et de votre résidence dans la circonscription consulaire. Vous trouverez un formulaire d'inscription et la liste des pièces justificatives requises sur les site internet de chaque consulat.

Voir les coordonnées et sites internet des consulats et ambassades. Si vous le souhaitez, vous pourrez recevoir une carte d'inscription attestant que vous êtes placé sous la protection consulaire française et sur laquelle figure votre **NUMIC** (NUMéro d'Inscription Consulaire), numéro strictement personnel qui vous permet de vous identifier et d'accéder, par internet, à votre dossier administratif.

3. Modification de vos coordonnées

En cas de changement de votre situation familiale, (mariage, naissance...), de déménagement ou de changement de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, il convient de prévenir votre consulat (ou votre ambassade le cas échéant) pour la mise à jour de votre dossier.

4. Guichet d'Administration Electronique : GAEL

Le Guichet d'Administration Electronique (GAEL) vous permet d'effectuer plusieurs opérations en ligne grâce au NUMIC (cf. paragraphe 2).

Il permet notamment de modifier sur le Registre consulaire certaines informations vous concernant directement : adresse postale (mais pas l'adresse de résidence, pour laquelle vous devez envoyer un justificatif), votre adresse électronique, vos coordonnées téléphoniques, les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante, muni de votre NUMIC :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr>



5. Renouvellement de l'inscription

Le renouvellement de l'inscription peut s'effectuer par courrier, télécopie, courriel ou en personne, en joignant une copie d'un justificatif de domicile récent. Un courrier de relance vous sera adressé par le consulat peu avant la date d'échéance.

6. Radiation au moment du départ.

Lorsque vous quitterez votre pays de résidence, pensez à demander (par courrier, télécopie ou courriel) votre radiation du registre et, le cas échéant, de la liste électorale consulaire.

Date de mise à jour : 18/02/2011

« Cliquer » sur Espace Etudiants :

Préparer son départ

Sites ressources pour le départ

- ▶ Guide Premiers Pas à l'étranger
- ▶ Ambassades et consulats français
- ▶ Maison des Français de l'étranger
- ▶ La carte européenne d'assurance maladie
- ▶ Comité d'informations médicales (CIMED)
- ▶ Conseils aux voyageurs

COUVERTURE SOCIALE A L'ETRANGER

Merci de consulter le site Internet de la CPAM : www.ameli.fr

•

CHECK LIST ECO RESPONSABLE

ACHAT/COURSES

- Télécharger l'application anti-gaspillage alimentaire Too Good To Go
- Privilégier des achats dans les magasins de seconde main
- Faites vos courses dans les marchés locaux

TRANSPORT

- Privilégier les transports en commun
- Privilégier des modes doux de déplacement (vélo, trottinette, marche) pour les trajets courts ; le UBER c'est pratique mais la marche c'est toujours bon pour la santé
- Pensez au covoiturage
- Dans la mesure du possible, privilégier les transports éco-responsables pour votre voyage
- Si vous êtes bénéficiaire de la bourse ERASMUS, en utilisant un moyen de transport éco-responsable, vous obtiendrez un complément financier

LOISIRS ET ECO GESTES

- Y'a-t-il un jardin partagé près de votre logement ? Sur le campus ?
- Repenser sa consommation, c'est aussi faire preuve d'imagination.
 - est-ce que ce que vous souhaitez acheter est économe en ressources, réparable et recyclable ?
 - est-ce issu de l'économie locale ou de l'insertion ?
 - en ai-je vraiment besoin ?
 - les impacts sociaux et environnementaux sont-ils communiqués avec transparence ?
- Trier et réduire les déchets
- Achetez des assiettes, des ustensiles et des pailles réutilisables : Le papier et le plastique peuvent sembler faciles à utiliser, mais ils n'ont rien d'écologique. Procurez-vous quelques ensembles de vaisselle, d'ustensiles et de pailles respectueux de l'environnement que vous pourrez réutiliser à l'infini.
- Ayez une bouteille d'eau ou une tasse à café réutilisable : Vous avez sûrement besoin d'eau, de café ou de thé durant vos journées, mais vous n'avez pas besoin de bouteilles en plastiques ni de gobelets jetables. Apportez une bouteille réutilisable ou une tasse avec vous en classe et pour étudier.
- Mangez moins de viande : Réduisez les émissions de gaz à effet de serre, la déforestation et la dégradation des sols. La réduction de la consommation de viande permettra également d'économiser d'énormes quantités de terres et d'eau et d'accroître la biodiversité.

Economiser l'énergie allumer, éteindre, mettre en veille, un degré de plus, un degré de moins... ? Voici des gestes simples qui peuvent vous permettre d'économiser de l'énergie et de l'argent par la même occasion.

1. Pour m'éclairer, je préfère la lumière naturelle. Sinon, j'utilise des ampoules basse consommation qui consomment 5 fois moins que les ampoules classiques et durent 8 fois plus longtemps. Et surtout, je supprime les lampes halogènes et je pense à éteindre la lumière en sortant d'une pièce.
 2. Je ne garde aucun appareil en veille. J'éteins systématiquement le téléviseur, le lecteur DVD, l'ordinateur, etc... quand je ne les utilise plus. En veille, un appareil peut encore consommer jusqu'à 30% d'énergie.
 3. Dans ma cuisine, je pose un couvercle sur mes casseroles. Maintenir 1,5 litre d'eau en ébullition demande 4 fois moins d'énergie avec un couvercle. Dans la salle de bain, je coupe le robinet quand je me brosse les dents.
- ⇒ N'oubliez pas, dès l'arrivée au sein de l'université partenaire, de vous renseigner concernant les bonnes pratiques (activités, services et les bonnes adresses).